

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **49 (1957)**

Heft 11

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

49^{me} année

Novembre 1957

N° 11

La lutte contre le renchérissement

Par *Edmond Wyß*

Cet exposé a été présenté par l'auteur au congrès syndical de Lausanne, le 20 octobre dernier. Depuis lors le Conseil fédéral a autorisé une hausse de 2 ct. par litre de lait, à charge du consommateur, mais à maintenu les prix du beurre, du fromage et des produits de conservation à leurs taux actuels. De son côté, la Commission fédérale du contrôle des prix a recommandé au Conseil fédéral d'autoriser pour le 1^{er} avril 1958 une nouvelle hausse générale de 5 % des loyers anciens. Cela n'enlève rien à la solide argumentation du rapporteur dont nous reproduisons l'essentiel.

Réd.

La politique conjoncturelle

« Rien n'est plus difficile à supporter qu'une longue série de jours heureux », disait déjà Goethe. Tout se passe comme si nombre de nos compatriotes, parmi lesquels des hommes politiques de premier plan, des personnalités marquantes de la vie économique, avaient plus de peine encore à « subir » quelques années de prospérité. Il semble que l'on soit las de ce ciel trop bleu, que l'on trouve monotone cette progression rectiligne de l'économie, lancée à toute vapeur sur une voie dont tous les signaux sont ouverts. Sans l'avouer évidemment, on aspire à autre chose.

Cette tension constante de toutes les énergies, les lourdes exigences posées aux ressources économiques soulèvent des problèmes que l'on ne saurait négliger si l'on veut que la conjoncture continue d'évoluer de manière profitable au pays. Dès le début de cet exposé, nous voulons mettre en garde contre le pessimisme avec lequel on juge certaines manifestations de la prospérité; cette tentation est d'autant plus grande que cette prospérité dure depuis plus longtemps. Les remèdes qu'appellent les débordements de la conjoncture — ce que nous pourrions appeler la thérapeutique conjoncturelle — doivent être appliqués avec prudence. En effet, on n'a à aucun moment la garantie que les mesures appliquées aux fins de tempérer la surexpansion économique produiront effectivement les résultats